

BULLETIN NATATION 2024-2025 ECOLE DE COMPETITION

PIECES OBLIGATOIRES À REMETTRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION : <u>TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE</u>				
Ce bulletin Certificat médical Feuille de Licence Autorisation parentale Médecin et Antidopage				
La Cotisation La Charte sign	née			
1 – INFORMATION DU NAGEUR				
NOM	PRENOM	SEXE	DATE de NAISSANCE	NATIONALITE

I – INFORMATION DU NAGEUR					
NOM		PRENOM	SEXE	DATE de NAISSANCE	NATIONALITE
			E / N/I		
			F/M		
	2 – INF	ORMATION DU REPRESENTA	ANT LEG	GAL	
NOM :		PRENOM :			
Adresse :					
Code Postal :					
Portable : / / / /	Dom	icile : / / / /	Da	ate de Naissance du parent:	/ /
ADRESSE MAIL LISIBLE (obli	igatoire) :				
(03.1	garon o _j .				
		3 - SECTION			
		1 => Cotisation 220 €			
1 Fools de Commétition		2 => Cotisation 220 € 3 => Cotisation 220 €			
1 - Ecole de Compétition		3 => Cotisation 220 € 4 => Cotisation 220 €			
	□ Espoirs	s => Cotisation 250 €			
		nance => Cotisation 250 €			
2 - Ecole de Perfectionnement		s => Cotisation 250 € ins → Cotisation 220€			
			250€		
3 - Masters ⊔ Lundi et Mercredi au Triolo → Cotisation 250€					
DECLEMEN'	REGLEMENT DE LA COTISATION (séparé de la licence) MONTANT				
REGLEWIEN	I DE LA	COTISATION (separe de la	a ncenc	•	MONTANT
				COTISATION	
Frais de dossier pour les nouveaux adhérents : 15 € +					
Réduction (10€ à partir du 2ème enfant : etc) -					
Espèces ou Chèque(s) à établir à l'ordre de l'AVAN ou Chèques Vacances					
REGLEMENT DE LA LICENCE (séparé de la cotisation) MONTANT					
LICENCE (Fille : AVANT 2012/Garçon : AVANT 2011 = 55 €) / (Fille : APRES 2013/Garçon : APRES 2012 = 39 €)					
	Espèce	es ou Chèque à établir à l'ordre d	e l'AVA	N (UNIQUEMENT) Chèq	ue n°
TENUE OBLIGATOIRE	POUR LES	S COMPETITIONS (séparé de	la cotisa	tion & licence)	MONTANT
TEE-SHIRT de COMPET	TITION:	TAILLE		14€	
BONNET DE COMPETIT	TION BLE	EU MARINE		6€	
Espèces ou Chèque à établir à l'ordre de l'AVAN (UNIQUEMENT)				N (UNIQUEMENT)	ue n°
				<u> </u>	
5 - Règle	ment de la (COTISATION possible en 3 chèqu	ues, le jou	ur de l'inscription	

5 - Règlement de la COTISATION possible en 3 chèques, le jour de l'inscription				
	N° Chèque :	N° Chèque :	N° Chèque :	
Banque :	Juin 2024€	Octobre 2024 :€	Janvier 2025 :€	

NB: C'est une facilité de paiement, la cotisation est annuelle. Les chèques doivent être datés du jour de l'inscription.

En cas d'arrêt définitif de l'activité choisie aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour raison médicale ou mutation, un justificatif sera exigé.

<u>Droit à l'image</u>: Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant par l'A.V.A.N., dans le cadre des compétitions et diverses activités:

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlements de l'association et je m'engage à m'y conformer. Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les mineurs :

A Villeneuve d'Ascq Le